



Charte du Cercle d'Ami.e.s de Grandchamp

Le Cercle d'Ami.e.s réunit des personnes qui se sentent proches de la Communauté de Grandchamp dans sa vocation de prière, de réconciliation, d'unité et d'accueil.

Grandchamp est un lieu où le mode de vie liturgique de la Communauté permet à chacune et à chacun d'approfondir son chemin de foi. C'est un lieu où le silence, la prière, la fraternité, le travail partagé portent à la louange et à la bénédiction.

La mission du Cercle d'Ami.e.s :

Elle consiste à soutenir la Communauté dans sa vocation. Le soutien s'exprime par la prière, les tâches pratiques et les dons financiers.

Les tâches pratiques sont principalement des activités de cuisine, de ménage, de buanderie, de couture, de jardinage, de réparations et d'entretien des maisons, ainsi que de transport.

Le P'tit Cercle :

Le Cercle d'Ami.e.s est coordonné par un groupe nommé le P'tit Cercle formé de plusieurs sœurs et d'ami.e.s qui élaborent le fonctionnement et les activités du Cercle d'Ami.e.s.

Le P'tit Cercle

- tient à jour la liste des membres du Cercle d'Ami.e.s,
- fait le lien entre la Communauté et les membres du Cercle d'Ami.e.s,
- organise les activités du Cercle d'Ami.e.s,
- entretient les relations avec les membres du Cercle d'Ami.e.s,
- veille au renouvellement du P'tit Cercle.

Les membres du Cercle d'Ami.e.s :

- reçoivent régulièrement des demandes d'aides pratiques et sont informés des possibilités de soutien à la Communauté,
- sont invités à des réunions où un vécu est partagé, entre eux et avec les sœurs,
- reçoivent les lettres de nouvelles du Cercle d'Ami.e.s.

Statut juridique :

Le Cercle d'Ami.e.s n'est pas une personnalité juridique distincte, mais un groupe libre de personnes qui veulent soutenir le travail de la Communauté de Grandchamp. Il n'a pas de moyens financiers. Rejoindre ou devenir membre du Cercle d'Ami.e.s n'a aucun caractère juridique.

Fait à Grandchamp, le 22 mai 2022